

**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S**  
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 12466/38/2026**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : ---                      Responsable communal : M. Florim Ajda  
Visite sur place : 26.05.2026      Arbre(s) dangereux :             OUI       NON  
En présence de : Mme Arlette Lubina

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>A. Intervenants :</b>	<b>Raison sociale ou adresse</b>
Propriétaire	Mme Arlette Lubina Rue de la Gare 21 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux Service des espaces publics Section des espaces verts

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre**

Adresse	Route de Glion – 1820 Territet
Parcelle No	12466

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**C. Motif(s) de la demande**

**Motifs invoqués par le requérant :** voir point « E »

***A remplir par le responsable communal***

**D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre**

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	56 cm	
2	<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	62 cm	
3	<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	45 cm	
4	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	52 cm	

**E. Motifs admis selon la LPrPNP**

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Cette demande fait suite à un signalement de la part du service des espaces publics de la Commune de Montreux.

L'arbre n° 1 est sec sur pied et infesté par le bostryche.

L'arbre n° 2 est en train de dépérir ; la cime est sèche et présente un risque de chute.

L'arbre n° 3 est mort.

L'arbre n° 4 est recouvert de plantes néophytes envahissantes ; il n'est pas protégé au sens de la loi et ne nécessite pas de compensation obligatoire. Il présente un fort dépérissement

**F. Préavis du service des espaces publics**

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

**G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité**

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

**H. Compensation prévue**

- Nouvelle plantation : trois arbres majeurs d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

**I. Affichage au pilier public**

Date d'affichage au pilier public : du 04.06.2026 au 03.07.2026

**J. Remarque(s) éventuelle(s)**

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 28.05.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 28.05.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 1.06.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



## **Demande d'autorisation d'abattage**

Parcelle 12466

Arbres n°1 et 2 Epicéa commun (*Picea abies*)

Arbre n°3 Châtaignier (*Castanea sativa*)

Arbre n°4 Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Echelle : 1:500

Coordonnées : 2°56'486 / 1°14'246

Date d'impression : 26.05.2026

**ARBRES NOS 1 ET 2**



**ARBRE NO 3**



## ARBRE NO 4

